

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE MADAME MARIE-CLAUDE BERLY –  
CESSION DE LA PROPRIETE DU GRAND MONTAUBAN SISE 231 ROUTE DE MOLIERES A  
MONTAUBAN A MONSIEUR DRISS SI BELKACEM**

**La Présidente du Grand Montauban - Communauté d'Agglomération;**

Vu les articles L.2122-18, L.5211-2, L.5211-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°63/04/2021 du conseil communautaire du 8 avril 2021, le Grand Montauban a autorisé la cession à Monsieur Driss Si Belkacem de la propriété bâtie située 231 route de Molières à Montauban d'une superficie totale de 2464 m<sup>2</sup> au prix de 161 000 €.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Sous le contrôle et la responsabilité de Madame la Présidente, Brigitte BAREGES, la délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claude BERLY, Conseillère Communautaire, pour la signature de l'acte authentique de cession à Monsieur Driss Si Belkacem de la propriété sise 231 route de Molières à Montauban, cadastrée DK 1365, DK 1366, DK 1361 pour une contenance de 560 m<sup>2</sup> et la parcelle DK 1362 pour 1904 m<sup>2</sup> soit une contenance totale de 2464 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 161 000 € ;

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes administratifs du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Fait à Montauban, le 21 juillet 2022

La Présidente  
Brigitte BAREGES



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

**22 JUL. 2022**

De sa transmission en Préfecture le :

**22 JUL. 2022**

De sa publication et/ou notification :